Zeitschrift: L'Afrique explorée et civilisée
Band: 2 (1880)
Heft: 2

Artikel: L'esclavage et la traite en Égypte
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-131575

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

rieur, il n'est pas moins certain aujourd'hui que la province d'Angola est immensément riche, et qu'elle n'a besoin, pour faire valoir ses richesses, que de routes et d'hommes de bonne volonté.

Augusto Cardozo.

L'ESCLAVAGE ET LA TRAITE EN ÉGYPTE

Les personnes qui s'intéressent aux progrès de la civilisation en Afrique se réjouissaient des mesures prises par Ismaïl pacha et des victoires de Gordon pacha, de Gessi, de Messedaglia et d'Emiliani, sur les négriers du Haut-Nil, victoires qui permettaient d'espérer pour toute l'Égypte, y compris ses possessions du Soudan, la suppression de la traite, et, dans un avenir peu éloigné, celle de l'esclavage. Mais des faits récents viennent d'ébranler les espérances des amis de la civilisation, et de leur faire comprendre la nécessité de redoubler d'efforts et de vigilance. Nous voulons parler de l'arrivée de caravanes du Darfour à Siout, signalées dans nos précédents numéros.

On avait craint beaucoup que la démission de Gordon pacha et la nomination de Réouf pacha au poste de gouverneur général du Soudan, ne fussent pour les trafiquants une occasion de reprendre leurs honteuses opérations, mais on ne croyait pas que l'ancien fléau reparaîtrait aussi promptement. Dès que les marchands du Darfour apprirent qu'ils n'avaient plus à craindre le retour de Gordon ni son remplacement par un Européen, ils firent sortir de leurs retraites la marchandise humaine qu'ils y amassaient depuis longtemps, et l'expédièrent à Siout directement, par l'ancienne route de commerce qui met en communication l'Égypte avec les territoires du Soudan central. Heureusement l'attention d'un instituteur de l'école de la mission américaine à Siout, M. G. Roth, d'origine suisse, était éveillée. Au premier bruit de l'arrivée d'une caravane d'esclaves venant du Darfour, il sortit de la ville pour en examiner le campement. S'informant auprès des marchands des objets de commerce qu'ils avaient apportés, il obtint pour réponse que c'étaient des plumes d'autruche, de la soude, des chameaux et un peu d'ivoire, mais on lui affirma qu'il n'y avait point d'esclaves. Quand plus tard il eut rejoint la caravane elle-même, il s'assit au bivouac avec les gens qui la composaient, s'entretint avec eux du Darfour et du Soudan, et à sa grande surprise vit beaucoup de jeunes garçons et de jeunes filles; bientôt on se hasarda à lui offrir des esclaves pour le prix de 20 à 25 napoléons. S'il en eût eu le pouvoir, il aurait immédiatement essayé de déli-

vrer ces malheureux des mains de leurs maîtres, mais se sentant trop faible, voyant briller autour de lui des glaives sous lesquels il fût bien vite tombé s'il eût agi sans réflexion, et sachant qu'à Siout même il ne trouverait personne pour l'appuyer, il courut au Caire, et se fit donner une lettre de recommandation pour le consul général anglais, qui le conduisit à Riaz pacha dont il réussit à attendrir le cœur. Quittant alors le Caire avec 108 soldats et trois pachas, il s'empara de la caravane composée de 188 personnes et de 600 chameaux. Après avoir entouré le camp, il pénétra à l'intérieur avec la plus grande prudence, suivi d'un détachement de soldats, et arracha des mains des marchands 70 esclaves qu'il mit en lieu sûr. Puis il fit occuper par des soldats les diverses routes qui conduisent à Siout, avec ordre de ne laisser sortir de la ville aucun noir. Mais le lendemain les soldats ayant été retirés, les esclaves qui avaient été cachés dans la ville purent être emmenés sans difficulté. Un des pachas, que le gouvernement avait adjoints à M. Roth, ne voulait s'emparer que des gens de la caravane, qui prétendaient que les jeunes filles et les garçons, au nombre de 35, étaient leurs femmes, leurs filles et leurs domestiques. M. G. Roth sachant que beaucoup de personnes de Siout étaient venues au camp pendant la nuit pour introduire des esclaves dans la ville, voulait les faire arrêter toutes, au moins pour avoir leurs noms. Le pacha ne le permit pas et M. Roth ne put que protester au Caire. Les récits que lui firent les esclaves déchiraient le cœur : la plupart avaient été enlevés de nuit et quelques-uns d'entre eux portaient encore au cou les cicatrices de leurs fers. Le voyage d'El-Fascher à Siout avait été, d'après eux, des plus pénibles. Ils avaient dû marcher cent jours de suite dans le désert, sous un soleil ardent, ne recevant qu'une nourriture chétive et une eau mauvaise. La conséquence de ces fatigues surhumaines, que la plupart des esclaves ont à endurer, est une consomption lente. Après avoir reçu leur lettre d'affranchissement à Siout, les esclaves libérés furent conduits au Caire, mais M. Roth ne peut dire ce qu'ils sont devenus. — Informé de l'arrivée d'une seconde caravane de 160 personnes et de 500 chameaux, il en donna connaissance au consul anglais et put encore délivrer 90 esclaves. — Un troisième convoi a encore été amené à Siout, et les esclaves qui le composaient ont aussi reçu la liberté. M. Roth estime qu'il doit y en avoir beaucoup dans l'oasis de Chargeh, car, dès que les trafiquants ont vent de quelque chose, ils ne se montrent pas.

En attendant, le gouverneur de Siout et les fonctionnaires chargés de l'exécution des lois relatives à la traite seront traduits devant une cour

martiale. En outre, le gouvernement égyptien a chargé le comte Sala, officier autrichien, d'une mission spéciale, et nommé Osman pacha Galib au poste de gouverneur de Siout. Le khédive paraît prendre le plus grand intérêt à la question de la traite, et fait des efforts sérieux et énergiques pour mettre un terme à ce trafic, mais il a à lutter contre la nature du pays et surtout contre les mœurs des peuplades de cet immense royaume, qui s'étend jusqu'au Darfour, à l'équateur et au delà du golfe d'Aden. Il a besoin d'être appuyé par les puissances européennes, et tout spécialement par l'Angleterre dont l'aide ne lui manquera pas.

Aux premières nouvelles de cette reprise de la traite en Égypte, l'Association anglaise pour la suppression de l'esclavage a envoyé à lord Granville une députation, pour recommander l'établissement à Khartoum d'un consulat anglais, dont la surveillance s'étendrait à tout le Soudan et jusqu'aux rives de la Mer rouge, et de vice-consulats à Massaoua, Hodeida et Souakim. Elle a demandé en outre que le khédive fût engagé à modifier le traité existant avec l'Angleterre, en vue d'abolir immédiatement le statut légal de l'esclavage en Égypte. Cette mesure n'entraînant pas un bouleversement des conditions sociales et industrielles, paraît devoir contribuer mieux que toute autre à la prompte cessation de la traite dans cet empire. Lord Granville a fait très bon accueil à la députation, et répondu que la modification du traité ferait l'objet de l'attention du gouvernement, que le cabinet étudiait les mesures à prendre quant à la surveillance consulaire, et qu'il examinerait les observations faites à ce sujet par la députation.

D'autre part, une interpellation a été adressée, dans la Chambre des Communes, au sous-secrétaire d'État pour les affaires étrangères, par Sir J. Kennaway, qui a demandé si l'attention du gouvernement s'était portée sur cette réapparition de la traite dans le Darfour ainsi que dans les autres provinces de l'Afrique centrale et équatoriale, et sur le fait que les ordres donnés par le colonel Gordon pour sa suppression auraient été annulés; si de plus le gouvernement de S. M. compte prendre les mesures nécessaires, pour assurer de la part de l'Égypte l'exécution de ses engagements publics et internationaux relativement à l'esclavage. Sir C. Dilke a répondu que les renseignements, fournis par le consul général anglais en Égypte, portaient que les bureaux seraient organisés de manière à rendre les gouverneurs des villes responsables de leur efficacité, que les routes des caravanes seraient gardées par la force armée sous un commissaire nouvellement nommé, homme d'un grand caractère, autrefois au service de l'Autriche, le comte Sala; que des ordres très

sévères ont été donnés par le gouvernement égyptien pour la suppression du trafic, et enfin que le gouvernement de S. M. fera tout ce qui sera en son pouvoir pour assurer l'exécution de la convention.

Avant tout il faudrait tâcher de découvrir la patrie des enfants volés à leurs parents, pour pouvoir les restituer à qui de droit. Là où cela ne sera pas possible, il est à espérer que l'État se chargera de leur éducation, et que les bureaux décrétés par Ismaïl pacha auront à s'en occuper. Si le bruit qui courait au Caire était vrai, que les enfants libérés avaient été distribués gratuitement à de riches familles turques et égyptiennes, et renfermés dans des harems où ils ne reçoivent ni éducation ni instruction, leur condition équivaudrait à celle des esclaves et leur libération n'aurait été qu'un vain mot.

Le décret du 1er janvier 1878 a bien statué que la première mesure à prendre pour arriver à la suppression de l'esclavage était de pourvoir à l'éducation des esclaves libérés. Elle est dans l'intérêt de l'État, car il n'y a que l'éducation générale et saine d'un peuple qui puisse lui fournir une base solide, lui assurer le bien-être qui donne la puissance et la considération, tout en garantissant au gouvernement une existence durable.

Quels qu'aient pu être les succès obtenus par la guerre, le problème de l'esclavage est trop complexe pour qu'on puisse le résoudre à coups de canon. MM. Wilson et Felkin, qui ont accompagné en Europe les trois ambassadeurs ouagandas envoyés par Mtésa à la reine d'Angleterre, ont pu constater, en traversant le théâtre de la guerre entre Gessi et Suleiman, que malgré les victoires du premier la traite y existe encore, et Matteucci écrivait récemment que les rigueurs déployées n'empêchent pas l'esclavage d'y subsister. Par les moyens violents on n'arriverait qu'à faire disparaître de l'Afrique les anciens habitants.

On ne peut pas prétendre frapper l'esclavage au cœur de l'Afrique, là où existe encore la barbarie la plus féroce ; ce sont les pays déjà civilisés, comme l'Égypte, qui doivent commencer par donner l'exemple, et l'on peut fermer les marchés égyptiens et turcs conformément aux conventions. Quand les marchands ne trouveront plus de débouchés pour arriver à la mer ils devront renoncer à la traite.

Il est nécessaire en outre de fixer à l'affranchissement un terme équitable, et de propager parmi les esclaves l'idée de liberté, pour que leurs maîtres se sentent obligés de les traiter avec beaucoup d'humanité, et pour qu'au jour de l'affranchissement rien ne résiste aux légitimes réclamations des esclaves.

En même temps il faut s'efforcer de faire comprendre à celles des popu-

lations de cet immense empire, qui ne s'occupent qu'à faire la guerre aux tribus voisines pour enlever des femmes et des enfants et les traîner ensuite par bandes sur les marchés, qu'au delà des montagnes, du désert et de la mer, il y a des peuples disposés à échanger les produits de leur industrie, non plus contre de la chair humaine mais contre les productions naturelles du sol africain ; on ferait ainsi entrer les noirs, par les relations commerciales, dans le concert des nations civilisées.

Et, à tous les efforts déployés dans ce sens, devront nécessairement s'en ajouter d'autres, pour faire pénétrer partout en Égypte les principes du christianisme et détruire les préjugés que l'islamisme entretient dans le monde musulman, préjugés dans lesquels les partisans de l'esclavage trouvent un encouragement. On ne peut pas dire que ce soient les Arabes qui aient créé l'esclavage et la traite en Afrique ; ces deux fléaux y existaient longtemps avant eux. Mais ce que l'on peut dire c'est que, quoique le Koran réclame en faveur de l'esclave et enjoigne au maître de le traiter avec humanité comme une créature de Dieu, les musulmans en général ne font pas d'eux-mêmes opposition au principe de cette odieuse institution ; ce sont actuellement des Arabes musulmans qui perpétuent le trafic des noirs et contrecarrent les mesures prises par les nations civilisées pour supprimer la traite. Aussi, pour assurer à l'Égypte une place honorable parmi les États civilisés, faudra-t-il encourager et soutenir les travaux des Sociétés missionnaires et de leurs écoles dans la Haute et dans la Basse-Égypte, ainsi que dans la vallée supérieure du Nil, afin qu'aux petits foyers existant aujourd'hui s'en allument d'autres, d'où rayonneront jusqu'aux extrémités de l'empire la lumière et la bienfaisante chaleur de la charité, qui nous fait voir dans tout homme un frère et nous commande de lui procurer la liberté dont nous jouissons nous-mêmes.

BIBLIOGRAPHIE [1]

Die geographische Erforschung des afrikanischen Continents, von Dr *P. Paulitschke*. 2e édit. — Wien (Brockhausen und Bräuer), 1880 ; in-8°. — L'histoire des découvertes en Afrique a été écrite plusieurs fois, soit dans son ensemble, soit par fragments. Il semble donc facile, par un simple travail de compilation, de rédiger un mémoire sur

[1] On peut se procurer à la librairie Jules Sandoz, 13, rue du Rhône, à Genève, tous les ouvrages dont il est rendu compte dans l'*Afrique explorée et civilisée*.